

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° SALG_20230523_01
ARRÊTÉ DE CIRCULATION - ROUTE BARRÉE

Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 concernant les pouvoirs de police de la circulation du maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés ministériels subséquents ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la manifestation sportive intitulée « Trail du Château de Beaumesnil », organisée par l'association Run-en-Ouche, représentée par Mikael ROBE, qui passera sur la commune déléguée de Saint-Aubin-le-Guichard, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

Article 1 : Le 18 juin 2023, la circulation sera interdite à tous les véhicules, dans les rues suivantes :

- Route du Val (chemin vicinal n°13) : du pont jusqu'au chemin rural n°27 ;
- Rue de la Perelle et rue des Rouliers (chemin rural n°6) : entre l'intersection avec la sente du Bois de la Haucardièrre jusqu'à l'intersection avec le chemin de randonnée.

Article 2 : L'association Run-en-Ouche, représentée par M. Mikael ROBE assurera la sécurité de la manifestation et mettra en place la signalisation nécessaire.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et affiché sur site.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire de Mesnil-en-Ouche et le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- M. le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M. le Maire de Mesnil-en-Ouche ;
- M. Mickael ROBE représentant de l'association Run-en-Ouche.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 23 mai 2023,

Le Maire délégué,
Thomas COURTOUX



Commune déléguée de
Saint-Aubin-le-Guichard